Réunion des États parties

Distr. générale
13 juin 2023
Français
Original : anglais

Trente-troisième Réunion
New York, 12-16 juin 2023
Point 10 c) de l'ordre du jour
Commission des limites du plateau continental : mode d'élection et début du mandat des membres de la Commission des limites du plateau continental

Décision relative au mode d'élection et au début du mandat des membres de la Commission des limites du plateau continental

La Réunion des États Parties,

Réaffirmant l'importance des travaux de la Commission des limites du plateau continental pour les États côtiers et la communauté internationale dans son ensemble,

Rappelant sa décision relative à la prorogation d'un an du mandat des membres actuels de la Commission des limites du plateau continental, ce qui portera sa date d'expiration au 15 juin 2023[1],

Notant que le mandat des membres de la Commission des limites du plateau continental élus à la trente-deuxième Réunion des États parties expirera le 15 juin 2028,

1. *Décide* que la prochaine élection des 21 membres de la Commission des limites du plateau continental se tiendra lors de la Réunion des États parties qui sera organisée en 2027 et que le mandat des membres élus à cette occasion commencera le 16 juin 2028 ;

2. *Décide également* de conserver le mode d'élection et de début de mandat figurant au paragraphe 1 pour les futures élections des membres de la Commission des limites du plateau continental.

[1] SPLOS/31/10.

23-11327 (F) 130623 150623

Merci de recycler